

Association Terre de Zagora
La Borie
24260 Mauzens-et-Miremont

Procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive du 07/03/2016

Le 07/03/2016 à 19:00 heures, les fondateurs de l'association Terre de Zagora se sont réunis en assemblée générale constitutive à La Borie 24260 Mauzens et Miremont.

Sont présents :

Lucile de Froment, « La Borie » 24260 Mauzens et Miremont
Henri de Froment, « La Borie » 24260 Mauzens et Miremont
Martine Mortreux, Résidence La Boétie, 24200 Sarlat La Caneda

L'assemblée générale constitutive désigne Lucile de Froment en qualité de président de séances et Martine Mortreux en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à disposition dès présents le projet de statut de l'association.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association ;
- Présentation du projet de statut ;
- Adoption des statuts
- Désignation des premiers membres du conseil ;
- Pouvoirs en vue de formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ière} délibération : l'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Attention : Si cette délibération n'est pas adoptée par l'unanimité, il faut indiquer quelles sont les personnes ayant voté le projet de statuts, car elles seules vont devenir membres de l'association et participer aux votes des délibérations suivantes.

Si les membres du conseil sont nommés par l'assemblée générale constitutive :

2^{ème} délibération : l'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

- de Froment Lucile Française « La Borie » 24260 Mauzens et Miremont
- de Froment Henri Français « La Borie » 24260 Mauzens et Miremont
- Mortreux Martine, Résidence La Boétie, 24200 Sarlat La Caneda

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 07/03/2016.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Signature

Lucile de Froment

Mortreux Martine

Henri de Froment